



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche DEFR
Palais fédéral est
3003 Berne

Courriel : vernehmlassung@bwl.admin.ch

Fribourg, le 26 juin 2023

2023-512

Modification de l'ordonnance du DEFR sur le stockage obligatoire d'aliments et de fourrages

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par courrier du 19 avril dernier, vous nous avez consultés sur l'objet cité en titre, et nous vous en remercions.

Nous avons le plaisir de vous informer que nous approuvons ce projet sans réserve ni remarque particulière.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Didier Castella, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

Annexe

—

Formulaire

Copie

—

à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, pour elle et le Service de la sécurité civile et militaire ;
à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts ;
à la Chancellerie d'Etat.

Consultation concernant la modification de l'ordonnance du DEFR sur le stockage obligatoire d'aliments et de fourrages (RS 531.215.111)

Participant à la consultation

Catégorie du participant :

- Canton
- Commune
- Parti
- Association économique / groupe d'intérêt du secteur agricole ou de la filière agroalimentaire
- Association économique / groupe d'intérêt d'un autre secteur
- Entreprise du secteur agricole ou de la filière agroalimentaire
- Entreprise d'un autre secteur
- Acteur scientifique
- Particulier
- Autre _____

Nom / Entreprise / Organisation / Office : Etat de Fribourg

Sigle de l'entreprise / organisation / office :

Lieu, adresse : Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

Personne de contact :

Téléphone : +41 26 305 10 45

Courriel : chancellerie@fr.ch

Date : 26 juin 2023

Remarques importantes :

1. Nous vous remercions de ne pas modifier le formatage du formulaire.
2. Les chiffres dans le formulaire de réponse se réfèrent au texte de l'ordonnance.
3. Merci de renvoyer votre avis sous la forme d'un document **Word** d'ici au 11 août 2023 à l'adresse de messagerie suivante :
vernehmlassung@bwl.admin.ch

Table des matières (semblable au rapport explicatif relatif à l'ouverture de la procédure de consultation)

RS 531.215.111 : art. 3, let. c (huiles et graisses comestibles).....	3
RS 531.215.111 : art. 3, al. 1, (céréales en général)	4
RS 531.215.111 : art. 3a, al. 2 (céréales sans gluten)	5
RS 531.215.111 : art. 4, al. 1 (protéagineux)	6
RS 531.215.111 : art. 4, al. 2 (équivalent en protéines brutes).....	7
Remarques d'ordre général.....	8

RS 531.215.111 : art. 3, let. c (huiles et graisses comestibles)

Augmentation des réserves obligatoires d'environ 10 000 tonnes (de 35 583 t actuellement à 44 000 t)

Approuvez-vous l'art. 3, let. c ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (veuillez motiver ci-dessous votre position de manière détaillée) <input type="checkbox"/> Pour des considérations d'ordre économique <input type="checkbox"/> Pour des considérations d'ordre financier <input type="checkbox"/> Pour des considérations d'ordre logistique <input type="checkbox"/> Autres remarques
Considérations d'ordre économique	néant
Considérations d'ordre financier	néant
Considérations d'ordre logistique	néant
Autres remarques	néant

RS 531.215.111 : art. 3, al. 1 (céréales en général)

Augmentation des réserves obligatoires d'environ 250 000 tonnes (de 507 900 t actuellement à 755 000 t)

Approuvez-vous l'art. 3a, al. 1 ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (veuillez motiver ci-dessous votre position de manière détaillée) <input type="checkbox"/> Pour des considérations d'ordre économique <input type="checkbox"/> Pour des considérations d'ordre financier <input type="checkbox"/> Pour des considérations d'ordre logistique <input type="checkbox"/> Autres remarques
Considérations d'ordre économique	néant
Considérations d'ordre financier	néant
Considérations d'ordre logistique	néant
Autres remarques	néant

RS 531.215.111 : art. 3a, al. 2 (céréales sans gluten)

Constitution de réserves obligatoires totalisant au moins 40 000 tonnes de céréales sans gluten

Approuvez-vous l'art. 3a, al. 2 ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (veuillez motiver ci-dessous votre position de manière détaillée) <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Pour des considérations d'ordre économique<input type="checkbox"/> Pour des considérations d'ordre financier<input type="checkbox"/> Pour des considérations d'ordre logistique<input type="checkbox"/> Autres remarques
Considérations d'ordre économique	néant
Considérations d'ordre financier	néant
Considérations d'ordre logistique	néant
Autres remarques	néant

RS 531.215.111 : art. 4, al. 1 (protéagineux)

Diminution des réserves obligatoires d'environ 35 300 tonnes (de 93 300 t actuellement à 58 000 t)

Approuvez-vous l'art. 4, al. 1 ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (veuillez motiver ci-dessous votre position de manière détaillée) <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Pour des considérations d'ordre économique<input type="checkbox"/> Pour des considérations d'ordre financier<input type="checkbox"/> Pour des considérations d'ordre logistique<input type="checkbox"/> Autres remarques
Considérations d'ordre économique	néant
Considérations d'ordre financier	néant
Considérations d'ordre logistique	néant
Autres remarques	néant

RS 531.215.111 : art. 4, al. 2 (équivalent en protéines brutes)

La teneur en protéines de ces réserves devra en tout temps correspondre à la teneur en protéines de l'équivalent en tourteau d'extraction de soja (25 % des réserves).

Approuvez-vous l'art. 4, al. 2 ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (veuillez motiver ci-dessous votre position de manière détaillée) <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Pour des considérations d'ordre économique<input type="checkbox"/> Pour des considérations d'ordre financier<input type="checkbox"/> Pour des considérations d'ordre logistique<input type="checkbox"/> Autres remarques
Considérations d'ordre économique	néant
Considérations d'ordre financier	néant
Considérations d'ordre logistique	néant
Autres remarques	néant

Remarques d'ordre général	
Stratégie	<p>Changement des quantités à stocker de « besoins à couvrir » (mois) à « volumes » (tonnes) : l'évolution démographique sur le territoire suisse pourraient entraîner une adaptation du volume effectif des réserves obligatoires dans les prochaines années. Dans ce cas, l'ordonnance devra être modifiée, ce qui n'était pas le cas auparavant, lorsque l'option des besoins à couvrir en mois était utilisée. Ce point a-t-il été suffisamment pris en compte dans la réflexion ? A quelle fréquence les quantités ont-elles été ajustées au cours des dernières années ?</p>
Financement	néant
Logistique	néant
Autres remarques	<ul style="list-style-type: none"> - Durée de l'ajustement des quantités stockées : Une augmentation et une modification des denrées alimentaires stockées entraînent la construction de silos supplémentaires. On estime que cela pourrait être terminé dans un délai d'environ 10 ans après la décision finale d'augmenter les réserves (pour des raisons logistiques et financières). Ce délai est-il acceptable compte tenu des risques identifiés et déjà présents au niveau de l'approvisionnement (chaînes de valeur plus fragmentées et complexes, impact du changement climatique, de la situation géopolitique mondiale, etc.) ? - Rotation des stocks : une augmentation des réserves rendra-t-elle la gestion de la rotation des stocks plus compliquée ? - Diminution des quantités de fourrages stockés : Les réserves destinées à l'affouragement sont appelées à couvrir les besoins moyens des porcs et des volailles pour environ deux mois. La taille du cheptel de volaille et porcs serait réduite en cas de pénurie grave et ramenés à respectivement 10 % et 12 % de leur niveau actuel. Cela pose-t-il des problèmes ? Exemple : augmentation de l'offre de protéines/grasses animales à court terme, mais mise en danger de la sécurité d'approvisionnement à long terme (reconstitution des stocks ? A priori rapide pour la volaille, et quid des porcs ?) Conséquences économiques pour les agriculteurs ? Augmentation de l'offre entraînant une baisse des prix (y compris des produits de substitutions – ex : viande bovine – demandes de compensations ?)